Image not found or type unknown

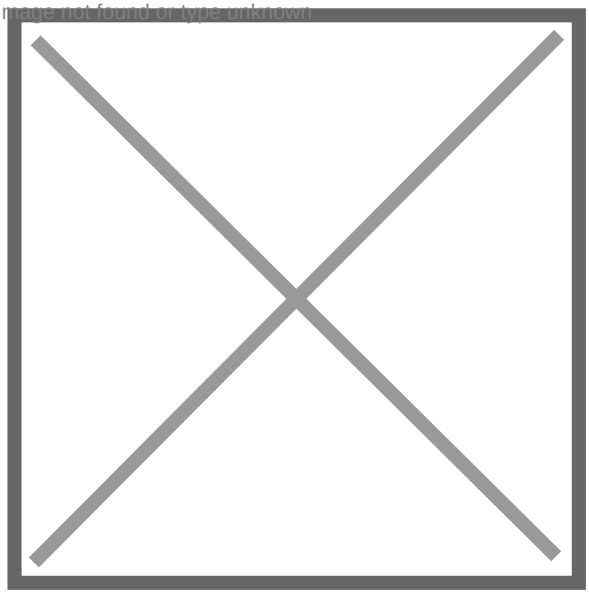

# Remplacée en cdi à l issue du congé mat, congé parental incertain

Par **Oursonne78**, le **20/01/2018** à **19:44**

Bonjour,
J étais en congé maternité jusqu au 7 novembre 2017.
J ai fait savoir à mon employeur que je comptais prendre un congé parental d une année (par email) et que je lui enverrai mon recommandé une fois ma décision arrêtée. Chose que j ai faite très peu de temps après; j ai prévenu mon employeur par lettre recommandée la semaine suivante. Après expiration d un congé maladie et de mes congés payés et rtt, Mon congé parental est sensé débuter le 19/02/18, et d après la CAF je dois aller déposer mon formulaire de demande 3 semaines avant soit le 1er fevrier.
Or, j ai appris récemment par une amie collègue que 1/ m'a remplaçante a été embauchée en CDI sur mon poste qui n est donc plus disponible
2/ la ste souhaite me reprendre à mon retour à un autre poste qui est une sorte de placard et dont aucun des intérimaires n a jamais voulu....Bien que ce poste a le même titre et la même rémunération dans les faits c est tout différent. Aucun usage de langues alors que je suis trilingue. Par conséquent, hors de question pour moi de revenir à la rentrée dans ces conditions.
Je souhaiterais demander une rupture conventionnelle avant le début du congé parental, quitte à repousser celui ci via un arrêt maladie (je suis très déprimée depuis cette nouvelle).
J ai envoyé un mail à mon manager pour lui demander ce qu il advenait de mon poste étant donné qu une autre poste a été embauchée en cdi sur ce poste. Silence radio.
Puis je demander une rupture conventionnelle par lettre recommandée ?
Seconde question, puis je ne pas me mettre en congé parental et m inscrire à pôle emploi et rechercher un emploi si la rupture est acceptée ?
Et renouveler mon arrêt de travail tant que je n ai pas de réponse. Cette situation me mine terriblement. Merci de vos avis, réponses, conseils....

Par **morobar**, le **21/01/2018** à **09:51**

Bonjour,
Vous êtes du genre à consulter une voyante ou un marabout.
Vous ignorez totalement ce qui se passera à l'issue de votre congé parental, mais échafaudez des plans sur la comète.
Alors à vos questions:
* ne jamais demander une RC par lettre, uniquement oralement. Une telle lettre pourrait passer, cumulée à d'autres éléments, pour une volonté claire et manifeste de rompre le contrat de travail, ce qui s'appelle venant d'un salarié une DEMISSION
* Pour vous inscrire à Pole emploi, il faut être demandeur d'emploi, donc il vous faut être licenciée ou démissionner.
Le seul comportement logique, au stade de la situation exposée, est de poursuivre votre congé parental, vous aurez l'opportunité au moment de la reprise d'examiner la situation telle qu'elle se présentera dans plusieurs mois.

Par **Oursonne78**, le **21/01/2018** à **16:00**

Bonjour, merci pour votre réponse....mais je ne comprends pas pourquoi vous dites que je suis du genre à aller voir un marabout? Je n échafaude nullement des plans sur la comète, je tiens ces infos de source sûre à savoir ma meilleure amie qui est également ma collègue. Le seul poste encore disponible (et qui le restera puisqu il m ets « réservé ») est le placard dont personne ne veut. Il a le même titre que mon poste mais pas du tout les mêmes taches. De ce fait je souhaiterais renoncer à mon congé parental pour chercher d ores et déjà un nouveau poste sans attendre octobre....

Par **morobar**, le **22/01/2018** à **09:57**

Vous voyez: vous connaissez l'avenir dans un an sur la foi d'une situation passée et des propos d'une collègue.
Vous n'en savez en réalité strictement rien du tout.
Vous demandez des avis, je vous ai donné le mien: profitez de votre congé parental, au pire la situation sera celle que vous craignez actuellement ou sinon elle sera autre vraissemblablement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés